



# Politique de l'accessibilité

Rappelons que tous les propriétaires ou exploitants responsables d'un établissement recevant du public (ERP) qui n'avaient pas rempli leurs obligations de mise en accessibilité au 1er janvier 2015 conformément à la loi Handicap de 2005, devaient déposer un Ad'AP, engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, leur permettant de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leur établissement après le 1er janvier 2015, en contrepartie de la levée des risques de sanctions pénales.

Mais, **loin de nous reposer sur nos lauriers**, ces indicateurs incontestables d'une accélération du processus de mise en accessibilité nous incitent, au contraire, à **intensifier le processus de mise en accessibilité** de toute la chaîne du déplacement et **en particulier du cadre bâti**.

Car il faut continuer encore, et plus que jamais, à faire évoluer les mentalités, évolution indispensable à l'effectivité de la loi.

Aujourd'hui, tous les propriétaires ou exploitant responsable de la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) qui n'avaient pas rempli leurs obligations de mise en accessibilité le 1er janvier 2015 conformément à la loi de 2005, doivent avoir déposé leur agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et avoir déjà commencé les travaux et actions de mise en accessibilité de leur ERP.

Si ce n'est pas le cas, **aux termes de l'article 5 de l'ordonnance**, ceux qui n'ont pas rempli leurs obligations **s'exposent à se voir infliger « une amende de 45 000 euros... En cas de récidive, une peine d'emprisonnement de six mois peut en outre être prononcée. » « à compter de la fin du douzième mois suivant la publication de l'ordonnance »**.

C'est dire combien il est urgent pour les retardataires de s'engager, sans plus tarder, dans une démarche responsable en déposant leur Ad'AP.

**Merci à tous ceux qui l'ont déjà fait**, et ils sont nombreux.

L'accessibilité est une ardente obligation nationale, une ambition collective qui doit être assumée pleinement.

C'est ensemble et de cette façon que nous construisons aujourd'hui, que nous construirons demain, jour après jour, une société inclusive, à la fois solidaire, fraternelle et émancipatrice.



**Ministère de la Transition  
écologique et solidaire**